



PRÉSENTATION ET HISTORIQUE DU FORUM CIVIQUE EUROPÉEN

La raison d'être du Forum Civique Européen est de favoriser une appropriation civique et populaire de l'Europe à travers d'une part, la mise en réseau d'acteurs associatifs locaux, régionaux et nationaux travaillant dans leurs pays sur les questions d'éducation à la citoyenneté et du civisme et d'autre part, par la mise en place d'actions communes ayant pour but « d'éveiller le citoyen européen » qui sommeille en chacun d'entre nous.

Tous les membres du FCE sont d'accord sur le fait que pour encourager une citoyenneté européenne active, il ne suffit pas de reconnaître les bienfaits du marché et de la monnaie unique. Il faut aller au-delà. Il faut mieux connaître la culture, les habitudes, le quotidien des presque 500 millions de citoyens qui composent l'espace européen. C'est de cette façon que les citoyens se rendront compte de ces différences mais aussi des valeurs communes qui les lient et qui font d'eux des citoyens européens.

Une valeur fondamentale de l'Union est bien la démocratie, partagée par l'ensemble des Etats membres. Ce socle commun de valeurs (liberté de pensée, de religion, etc.) que l'on peut retrouver dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union doit devenir une réalité au niveau européen. Or les citoyens restent trop peu informés, ce qui crée une véritable panne de l'intégration européenne. C'est seulement en redonnant aux citoyens les moyens de comprendre et de participer à la démocratie européenne, que pourra émerger une véritable citoyenneté européenne.

Les associations membres du Forum agissent sur leurs territoires en ce sens, en informant, sensibilisant, décelant et valorisant les éléments constitutifs de l'identité européenne comme levier essentiel de l'intégration européenne. Aujourd'hui, il faut mener cette action dans un cadre plus européen que jamais, pour que justement, en confrontant les pratiques associatives, les associations et ONG puissent sortir du cadre de référence national et expérimenter la dimension européenne, la diversité européenne. Le Forum permet à ses membres et à toute association participant à ses rassemblements et à ses actions de participer à l'émergence de cette société civique européenne.

A L'ORIGINE DU FORUM CIVIQUE EUROPÉEN: UN RASSEMBLEMENT D'ACTEURS CIVIQUES

Depuis 2001, le collectif d'associations françaises Civisme et démocratie - CIDEM travaille et mène des actions sur des questions d'éducation à la citoyenneté, de promotion du civisme et sur l'engagement des jeunes. Dès sa création, le CIDEM a naturellement élargi son champ d'action à la dimension européenne et plus particulièrement aux questions liées à l'éducation à la citoyenneté européenne. Il a donc développé et mené des actions transnationales d'information et de sensibilisation sur l'Europe. Ces actions ont permis au CIDEM de tisser des liens avec plusieurs associations et ONG de différents pays de l'UE.

1



Le 17 décembre 2005, le CIDEM, en collaboration avec la Ligue de l'enseignement, a réuni au Conseil de l'Europe 250 responsables associatifs français et européens pour parler d'Europe et de citoyenneté européenne. A l'issue de cette rencontre, les acteurs présents ont souhaité agir et

construire ensemble. De cette volonté commune a émergé le Forum Civique Européen. Le Forum Civique Européen, créé ainsi de manière informelle le 17 décembre 2005 à Strasbourg, est un réseau transnational et intégré qui rassemble 91 associations et ONG nationales, régionales et locales des 23 pays de l'Union européenne ainsi que quelques réseaux européens. Ces associations sont engagées dans leurs pays respectifs sur des questions liées au civisme et à l'éducation à la citoyenneté.

Le Forum Civique Européen est à la fois un réseau d'associations et d'ONG au sein de l'Union européenne et un rassemblement annuel des acteurs associatifs européens. Après un an de fonctionnement en tant que réseau informel, les membres du Forum Civique Européen ont décidé de franchir le pas est de se constituer officiellement en association. En attendant la création d'un statut d'association européenne, le Forum Civique Européen sera transitoirement une association de droit français (association loi 1901).

Ainsi, le 20 et 21 décembre 2006, lors de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue au Centre international de séjour de Paris, les membres du Forum Civique Européen ont adopté des statuts et un Conseil d'administration ainsi qu'un Bureau ont été élus. Le Conseil d'administration du FCE est composé de 24 membres, représentants associatifs, de 17 pays de l'UE et a pour mission de définir les orientations stratégiques du réseau ainsi que les actions ou campagnes à mener.

LES OBJECTIFS: UNE APPROPRIATION CIVIQUE DE L'EUROPE

Le Forum est un jeune réseau avec une forte ambition européenne : encourager, faciliter une appropriation civique et populaire de l'Europe par les citoyens.

L'Union européenne souffre d'un rejet de la part de plus en plus de citoyens. Abstentions, votes protestataires, incompréhension, rejet des institutions européennes, etc. Ces phénomènes font apparaître un déficit criant d'appropriation civique et populaire. Construite à la fin de la seconde guerre mondiale pour établir une paix durable, l'Europe a aujourd'hui impérativement besoin d'un nouveau souffle démocratique. Les associations et ONG ont dans cette réappropriation civique un rôle crucial à jouer.

C'est autour de ce constat que les acteurs associatifs et les responsables d'ONG présents à Strasbourg se sont mis d'accord sur les objectifs suivant :

- participer à l'animation du Forum Civique Européen, réseau européen, intégré, transnational, portant la dimension citoyenne de la construction européenne ;
- œuvrer à faire émerger un véritable dialogue civique européen par la réflexion, l'échange et l'élaboration de propositions sur l'usage des droits civiques pour tous et sur le lien des citoyens avec les institutions et les administrations européennes,
- mener des campagnes d'information, de sensibilisation des citoyens européens, mais aussi des campagnes revendicatives par la collecte de signatures pour peser et influencer sur les politiques de l'Union européenne,
- organiser chaque année dans un pays de l'Union, un rassemblement des responsables associatifs européens, à l'instar des forums sociaux. Ces forums civiques tout en valorisant les dimensions humaine, culturelle et festive de la construction européenne, permettront de préciser et d'affiner le modèle civique et démocratique que nous voulons pour l'Europe,
- favoriser les rencontres et les participations croisées d'associations et d'ONG dans chacun des pays lors d'initiatives et de manifestations à caractère civique, organisées par des membres du réseau.

UNE NOUVELLE RÉOLUTION POUR ENCOURAGER DAVANTAGE UNE APPROPRIATION CIVIQUE DE L'EUROPE

Lors du Conseil d'administration qui a eu lieu au Comité économique et social européen à Bruxelles le 5 septembre 2007, le Forum Civique Européen a décidé d'actualiser la résolution fondatrice du réseau adopté le 17 décembre 2005 et ceci en tenant compte du contexte européen actuel. En effet, la Présidence portugaise de l'Union européenne a la charge, au travers de la conférence intergouvernementale, de proposer les bases d'un nouveau traité. Les associations qui œuvrent pour l'intérêt général doivent faire entendre leurs points de vue et rappeler à cette occasion leur attachement à la démocratie participative et à l'institutionnalisation du dialogue civil en Europe dont le statut de l'association européenne est un élément fondamental.

Ainsi, la résolution suivante a été adoptée :

« Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne de juin 2007 a fixé un mandat détaillé pour l'élaboration d'un nouveau traité européen. Il a ainsi relancé le processus institutionnel.

L'expérience des débats de 2005 montre que l'intérêt des citoyens pour les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Union européenne va bien au-delà d'être « pour » ou « contre » l'Europe.

Nombreux sont ceux qui refusent la réduction de l'Europe à la mise en concurrence économique et sociale des personnes et des entreprises dans un grand marché animé par les théories libérales, et recherchent son avenir au travers d'un dialogue démocratique renouvelé dans une Europe élargie, solidaire et ouverte au monde. Le débat sur le nouveau traité devra répondre à cet intérêt, positif pour ceux qui croient à la citoyenneté active.

Le futur traité prévoit des éléments qui pourraient devenir des avancées dans la construction européenne. En revanche, la reconnaissance des droits pour tous énoncés dans « la charte des droits fondamentaux » est essentielle. La possibilité donnée à des États-membres de ne pas l'appliquer pose la question de la mise en œuvre effective des valeurs partagées, de la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne. Par ailleurs, il est regrettable qu'il ne soit plus fait référence aux symboles de l'Union.

L'extrême complexité du processus de décision mis en place peut conduire à la paralysie et aux marchandages permanents. Mais ces changements peuvent aussi conduire à un fonctionnement plus démocratique. Plus que jamais, cette issue démocratique implique un projet européen suffisamment partagé par les États-membres pour qu'il puisse être également partagé par les citoyens.

Le projet européen sera aussi apprécié par la mise en place d'un véritable dialogue civil où les associations et les ONG auraient toute leur place. Dans les 27 pays de l'UE, des millions de citoyens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité hommes-femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité, le sport, etc., pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes. Les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les

pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'expression des citoyens et des citoyennes européens, les associations et les ONG peuvent aussi les remettre en appétit civique.

Plus les citoyens auront le sentiment d'avoir pu nourrir et enrichir la réflexion des autorités publiques, plus les décisions et les propositions des États et de l'Union européenne seront entendues, comprises, voire soutenues.

L'Union européenne a financé des routes, des ponts et d'autres types d'infrastructures. Elle a financé la possibilité d'une fructueuse mobilité pour les étudiants. Il est temps que la même attention soit portée à bâtir une démocratie européenne participative. L'Europe est née d'une démarche économique. Elle doit dorénavant s'appuyer toujours davantage sur les dimensions sociale, culturelle, civique auxquelles œuvrent associations et ONG. Elle doit être soucieuse d'un développement durable, exemplaire dans la solidarité internationale, porteuse de l'ambition d'un « vivre ensemble harmonieux » auxquels nos sociétés attachent tant de prix.

Aussi le Forum Civique Européen demande :

- A la présidence Portugaise de l'Union européenne :
 - de faire mettre en place par les prochains sommets des Chefs d'État et de Gouvernement les conditions d'une appropriation civique et populaire du débat sur le futur traité ;
 - à ce titre, de renforcer l'infrastructure démocratique pour permettre débats, concertations et délibérations à tous les niveaux, dans lequel les associations et les ONG, porteuses de la parole des citoyens et citoyennes européens, jouent un rôle important.
- Aux États-membres qui exerceront les prochaines présidences de l'Union européenne (Slovénie, France, République Tchèque, Suède) :
 - de favoriser l'avènement de nouvelles formes de « gouvernance » intégrant des dispositifs plus participatifs et plus délibératifs associant tous les acteurs organisés de la société civile et en particulier les associations d'intérêt général et organisations non gouvernementales à but non lucratif ;
 - de mettre en œuvre, à l'instar du statut de l'entreprise européenne et de la coopérative européenne, le statut de l'association européenne. Ce statut européen acterait la reconnaissance du rôle des associations et des ONG, par leurs fonctions civique et sociale, dans le dialogue civil européen et serait au cœur d'une « charte d'engagements réciproques » entre les institutions européennes et la vie associative organisée ;
 - de donner les moyens aux associations européennes d'agir localement et de développer leurs activités transnationales permettant ainsi à des millions de citoyens de se sentir impliqués dans un processus européen où la diversité serait un atout et non un obstacle. »